



Ville de Théza

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID : 066-216602086-20250925-572025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°57/2025

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ROUSSILLON – DESIMPERMEABILISATION COURS DES ECOLES

Membres : 18

Présents : 11

Procuration : 7

Voix délibérative : 18

Date de la convocation :
19.09.2025

Date d'affichage :
13.10.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi 25 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Théza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; Michèle VALDENNAIRE ; Magali ROUGE ; Nicolas MOREL ; André PRADIER

Absents ayant donné procuration : Thierry SOLDA (donne procuration à Suzanne SICARD) ; Cécile GRIVOIS-DONAT (donne procuration à Lydie MAJORAL) ; Marie-Odile BEAUVOIS (donne procuration à Marc GIMBERNAT) ; Laurent DESAINRIQUER (donne procuration à Patricia BAILLEUL) ; Philippe GARCIA (donne procuration à Jean-Jacques THIBAUT) ; François MOUTTE (donne procuration à Nicolas MOREL) ; Sophie SALA (donne procuration à Robert DIAZ)

Le Maire expose à l'Assemblée,

Monsieur le Maire indique que les travaux de désimperméabilisation des cours des écoles sont en grande partie terminés.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes Sud Roussillon, via le fonds de concours, afin de soutenir ce projet soucieux de l'environnement.

Monsieur le Maire rappelle le dispositif financier et propose de demander à la Communauté de Communes Sud Roussillon le versement d'une subvention, à hauteur de 30 000 €.

Dépenses		Recettes		
Maîtrise d'œuvre	38 302,80 € HT	Agence de l'Eau	49 %	251 687 €
Lot 1	192 991,30 € HT	Conseil Départemental	5 %	25 168,70 €
Lot 2	9 978,58 € HT	CC Sud Roussillon	6 %	30 000 €
Lot 3	91 928,27 € HT	Ville de Théza	40 %	203 200,27 €
Lot 4	10 000 € HT			
Éclairages et compléments	11 581,25 € HT			
Aménagement patio	20 816,13 € HT			
Aménagement cours	135 147,64 € HT			
TOTAL	510 055,97 € HT	TOTAL		510 055,97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la demande de subvention, à hauteur de 30 000 €, auprès de la Communauté de Communes Sud Roussillon pour la réalisation du projet de désimperméabilisation des cours des écoles
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme à l'original

A Théza le 13.10.2025



Le Maire
Jean-Jacques THIBAUT